



D É C I S I O N

Portant attribution du marché de réalisation de la scénographie du centre d'interprétation du Mas Reig à Banyuls sur Mer : fabrication et installation de l'aménagement scénographique

CC ACVI / ART CONCEPT SERVICE

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché de réalisation de la scénographie du centre d'interprétation du Mas Reig à Banyuls sur Mer : fabrication et installation de l'aménagement scénographique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 17 Octobre 2023 au BOAMP lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation d'un tel aménagement,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix unitaires,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le présent marché à l'entreprise **ART CONCEPT SERVICE** sise 11 Rue JB Perrin – ZA MERMOZ – 33320 EYSINES (Siret n° 382 483 352 00052) ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché de réalisation de la scénographie du centre d'interprétation du Mas Reig à Banyuls sur Mer, n° 2023F30SCENO à **ART CONCEPT SERVICE** sise 11 Rue JB Perrin – ZA MERMOZ – 33320 EYSINES (Siret n° 382 483 352 00052), et ce pour un montant de **186 645,70-€ HT**(cent quatre vingt six mille six cent quarante cinq euros et soixante dix cents, TVA en vigueur en sus), dont 2 700.00-€ HT pour la prestation supplémentaire 1 (deux mille sept cents euros HT, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour un délai prévisionnel de 6 mois,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 15/01/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture

Le président
Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE

A red circular stamp of the Communauté de Communes d'Argelès-sur-Mer is visible behind a handwritten signature in black ink.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.